

# Appel à cotisation 2026

## AREC Nouvelle Aquitaine

L'association AREC Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, fonde ses missions sur l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. L'Agence a été créée par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, ses deux principaux partenaires financiers.

### Pourquoi adhérer à l'AREC Nouvelle-Aquitaine ?

L'adhésion offre la possibilité aux organisations membres de s'impliquer dans la vie de l'Agence et participer à son développement, en disposant d'un vote à l'Assemblée Générale annuelle. Les membres adhérents bénéficient également d'un accès privilégié à nos données et informations :

#### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR LES DONNEES ET OUTILS



Pour disposer sur demande de travaux spécifiques, données actualisées et/ou outils développés par l'Agence, ou encore d'échanges, appuis méthodologiques et interventions auprès des équipes de l'organisation cotisante. Cette assistance de visu, par courriel ou par téléphone correspond à **environ une journée d'appui de l'AREC\* cumulée par an par membre cotisant**. Pour les collectivités locales adhérentes, des jeux de données actualisés du territoire sont systématiquement envoyés chaque début d'année.

#### TEMPS D'ÉCHANGES ET LETTRE AUX ADHÉRENTS



Un **webinaire dédié aux adhérents** est organisé en début au cours de l'année pour présenter les grands axes du programme de l'année à venir et échanger sur celui-ci.

Une **lettre aux adhérents** est adressée deux fois par an pour informer sur la vie de l'agence.

### A quoi sert la cotisation ?

Le produit des cotisations permet à l'Agence de développer **des outils de communication et d'information innovants, en ligne, et libres d'accès** :



#### LETTRE D'INFORMATION

Pour être informé des études, outils et enquêtes en cours de réalisation ainsi que des nouvelles données disponibles.

#### SITES DE DATA-VISUALISATION



Lieu de partage de toutes les informations relatives à nos thématiques, les sites de data-visualisation des Observatoires mettent à disposition des données en ligne sous des formats variés (graphes, cartographies, schémas), et qui peuvent être téléchargées ou récupérées.

<http://oreges.avec-nouvelle-aquitaine.com> et <http://ordec.avec-nouvelle-aquitaine.com>

#### TERRISTORY®, L'OUTIL DES COLLECTIVITÉS

Interface de visualisation dynamique et interactive, TerriSTORY® accompagne le pilotage de la stratégie territoriale climat-énergie, par la visualisation d'indicateurs territoriaux multi-thématiques de la transition écologique et énergétique des collectivités, et par des outils d'aide à la prospective territoriale.

<https://avec-nouvelle-aquitaine.territory.fr>

Rejoignez l'AREC en nous retournant le bulletin d'adhésion ci-après complété, par mail à l'adresse [info@avec-na.com](mailto:info@avec-na.com) ou par courrier. Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de l'AREC, adressé 60 rue Jean Jaurès, CS 94052, 86011 POITIERS ou par virement vers le compte AREC du Crédit Coopératif : IBAN n° FR76 4255 9100 0008 0130 9310 774. Une facture sera adressée à réception du versement.

\*1/2 journée d'appui si le membre dispose par ailleurs d'un envoi automatisé de données et jusqu'à 4 journées d'appui par an pour les membres cotisants de la catégorie « structures coordinatrices de démarches territoriales ».

# Bulletin d'adhésion 2026

Les informations recueillies lors d'une adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout adhérent qui souhaite exercer ce droit peut s'adresser au secrétariat de l'AREC : [info@arec-na.com](mailto:info@arec-na.com)

Nouvelle adhésion  Renouvellement

NOM / DÉNOMINATION :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

REPRÉSENTÉ PAR :

Adhère à l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat pour l'année 2026 et s'acquitte de la cotisation annuelle de euros conformément à la grille tarifaire ci-dessous.

A , le / / 2026

Signature :

## Grille tarifaire des cotisations 2026

- Cotisation croisée à montant nul avec d'autres associations dont l'AREC est également membre
- Exonération de cotisation pour tout organisme subventionneur de 5 000 € et plus

Collège	Montant (€)
<strong>Collège 1 – Etat, Collectivités territoriales, établissements publics</strong>	
Conseil régional, CESER	exonération
Collectivités, EPCI < 10 000 habitants	300
PNR, Syndicats mixtes de SCOT, de Pays	700
10 000 habitants < Collectivités, EPCI < 50 000 habitants	1 300
50 000 habitants < Collectivités, EPCI < 150 000 habitants	1 900
Collectivités, EPCI > 150 000 habitants	2 500
Conseils départementaux, syndicats d'énergie ou de déchets	1 900
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : moins de 5 EPCI	3 300
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : 5 EPCI et plus	5 500
ADEME, Etat	exonération
<strong>Collège 2 – Organismes consulaires, syndicats et associations professionnelles représentant des organismes socioprofessionnels, entreprises privées</strong>	
Chambres consulaires régionales	250
Fédérations professionnelles	600
Sociétés d'économie mixte, entreprises privées	1 900
<strong>Collège 3 – Associations et personnes physiques œuvrant notamment dans le domaine de l'évaluation, de l'énergie ou de l'environnement</strong>	
Observatoires régionaux et autres structures associatives "institutionnelles"	126
Associations militantes de type ONG (protection de l'environnement, consommateurs etc.)	58
Personnes physiques	23